



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Marché de prestations intellectuelles au profit de la commune
du CARBET.**

**Consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de
programmation pour le projet d'équipement nommé B.S.S 2 .0.**

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 6 août 2018 à 12:00 (heure Martinique)

COMMUNE DU CARBET
MAIRIE
Service des marchés publics
Place jules GREVY
97221 LE CARBET. MARTINIQUE.
Tél : 05 96 78 00 40

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature.....	3
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
3 - Conditions relatives au contrat	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation.....	4
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	5
5.1 - Documents à produire.....	5
5.2 - Visites sur site	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
6.1 - Transmission sous support papier	7
6.2 - Transmission électronique	7
7 - Examen des candidatures et des offres	8
7.1 - Sélection des candidatures	8
7.2 - Attribution des marchés	8
7.3 - Suite à donner à la consultation	9
8 - Renseignements complémentaires.....	9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	9
8.2 - Procédures de recours	10

1 - Objet et étendue de la consultation

La commune du CARBET en Martinique souhaite aménager un complexe de sports de sable sur le littoral de la commune, suite à l'obtention du titre de lauréat de l'appel à projet lancé conjointement en 2017 par le centre national du développement du sport et le ministère des sports autour des équipements sportifs innovants pour les territoires ultramarins.

Récompensée en mars 2018, la ville du CARBET a donc présenté un projet autour d'un équipement sportif innovant permettant la réalisation d'un équipement sportif de bord de mer axé sur la pratique d'activités physiques et sportives en relation avec le sport santé. L'étude de faisabilité et programmation est la récompense de l'attribution du titre de lauréat de cet AAP et financée à 100% par le CNDS.

Conformément aux obligations des collectivités, la commune du CARBET doit réaliser au préalable une étude de faisabilité, et programmation qui permettra de prendre une décision quand à l'éventuelle réalisation de cet équipement et devra produire une définition précise pour la consultation de maîtrise d'œuvre du BSS.

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation pour le projet d'équipement nommé BEACH SPORT SANTE 2 .0 ou en abrégiation BSS 2.0.

Lieu(x) d'exécution :

Commune du CARBET

Mairie

Place Jules GREVY

97221LE CARBET Martinique.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'y a qu'un seul lot (lot numéro 1). :

Lot(s)	Désignation
01	Réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation pour le projet d'équipement nommé BEACH SPORT SANTE 2 .0 ou en abrégiation BSS 2.0 au profit de la ville du CARBET.

1.5 - Nomenclature

La classification usuelle au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
	Réalisation de prestations intellectuelles/ études de faisabilité et de programmation.			

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le paiement d'acompte pourra être demandé en fonction des tranches de réalisation de l'étude sous les conditions comme vues précédemment et sur étapes suivantes :

Pré programme 30% de la valeur du marché

Programme 30% de la valeur du marché

Programmation équipement.40% de la valeur du marché et uniquement à la fin du marché.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le règlement de la consultation (RC)

4 documents en ANNEXE nommés ANNEXE 1, ANNEXE 2, ANNEXE 3 , et ANNEXE

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Les candidats peuvent demander la transmission du DCE ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever

aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration sur l'honneur d'une assurance pour les risques professionnels		Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Un mémo du candidat avec l'ensemble des ressources et des mesures qui seront mises en interaction par l'opérateur économique pour la réalisation de ce marché et décrit comme demandé dans le cadre ci dessous.		Non
Le candidat devra présenter dans un document son offre avec les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Les compétences qui seront mises en œuvre pour la réalisation de l'étude. - Le sommaire détaillé de l'étude qu'il compte mener. - Les différents organismes ou institutions publiques ou non publiques, qu'il devra solliciter pour réaliser son étude. Une liste précise devra être établie dans cette présentation. - Le candidat retenu devra produire dans son étude les différents plans, des visuels de la projection de réalisation, plans de coupes du programme définitif, ou tout autres supports nécessaires à la bonne conduite de sa mission. Ces différents éléments devront être inclus dans le chiffrage du cout de son étude, et ne pourront donner lieu à une demande d'indemnisation supplémentaire. Il est demandé au candidat de préciser les différents plans ou supports qui seront inclus dans l'étude. - La durée prévisionnelle de l'étude. - La connaissance des particularités du territoire Martiniquais et des conditions spéciales à ce territoire. - Toute autre caractéristique que le candidat souhaite porter à l'attention du pouvoir adjudicateur. - Le prix HT et TTC de l'étude. 		

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), et disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et le Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP) et les annexes	Oui

5.2 - Visites sur site

Une visite du site est recommandée au préalable, mais pas obligatoire.

Les candidats établiront leur offre en parfaite connaissance des conditions physiques et de toutes sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès, aux abords, à la topographie et à la nature des terrains, du lieu qui est ou pourrait être pressenti pour la réalisation de l'équipement.

Toutes les incertitudes relatives au document initial de réponse à l'AAP du CNDS, du pré programme devront être levées et mises à jour au préalable avant la réalisation du programme définitif afin d'aider le MOP à prendre les meilleures orientations.

Il est cependant précisé que les réunions, consultations des organismes, et les visites des différents interlocuteurs institutionnels devront avoir lieu avec une présence physique du candidat.

Les solutions de visioconférence, ou toutes autres actions à distance sans une présence physique réelle pour chaque action ne sont pas acceptées. La capacité du candidat à être présent sur le territoire Martiniquais de manière régulière et à se trouver en interactions avec les équipes est fortement appréciée.

Les conditions de visites sont les suivantes :

97221 LE CARBET

Il peut être visité de 7h à 12h.

Un rendez-vous doit préalablement être pris auprès de:

M Le DGS JEAN CLAUDE EUGENE dont les coordonnées sont 05 96 78 40 00 ou par mail :
dgs@villeducarbet.fr

Mme SIDNEY Marlène par mail :

developpement.aménagement@villeducarbet.fr

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Achat de fourniture -Marché de prestations intellectuelles : Etude de faisabilité et programmation BSS 2.0.

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

COMMUNE DU CARBET

Mairie

Service des Marchés Publics

Place Jules GREVY

97221 LE CARBET

MARTINIQUE

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

6.2 - Transmission électronique

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr>.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (***) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.referenc.es.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable ne pourra être régularisée. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	20.0 %
2-Délais de réalisation	10.0 %
3-Valeur technique de l'offre	50.0 %
4- <i>Connaissances spécificités du territoire</i>	20.0 %

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés.

- la négociation peut porter, au choix, sur tous les éléments de l'offre

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

MAIRIE DU CARBET
1 Place Jules Grévy
97221 LE CARBET

Auprès de : Monsieur EUGENE Jean Claude directeur général des services

ou Mme SIDNEY Marlène , service de la commande publique

Téléphone : 0596780040

Courriel : dgs@villeducarbet.fr

amenagement.developpement@villeducarbet.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 1 jour au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Martinique

12 RUE DU CITRONNIER

PLATEAU FOFO

97233 SCHOELCHER

Tél. : 05 96 71 66 67

Fax. : 05 96 63 10 08

Adresse Mail

greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr